

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 564 Subvention à l'association Fabrication Maison (67000 Strasbourg).

M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Fabrication Maison ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission et Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Fabrication Maison dont le siège social est situé 1A, place des Orphelins, 67 000 Strasbourg pour ses activités 2011. X05832-15446 / 2011_02533.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 7.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.